

VS.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-453 DU 14 AOUT 2008

Autorisant Monsieur Florentin RAÏMI
à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 2007-653 du 31 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Béninois de l'Extérieur ;
- Vu** la requête de Monsieur Florentin RAÏMI et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 juillet 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Florentin RAÏMI, de nationalité béninoise, né à Cotonou (Bénin), le 17 octobre 1967, fils de Samuel RAÏMI et de Kinvoyédo AGBO est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

.../...

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés au nom et pour le compte du nommé Florentin RAÏMI, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

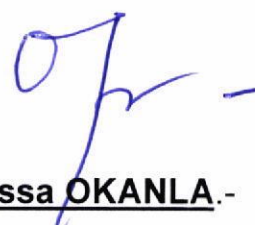
Fait à Cotonou, le 14 août 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



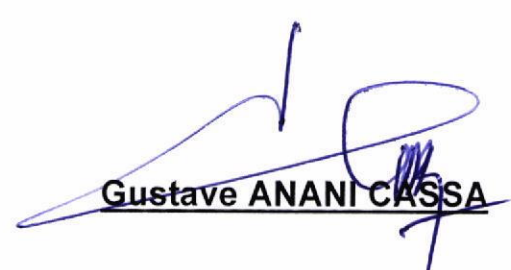
Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois
de l'Extérieur,



Moussa OKANLA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme



Gustave ANANI CASSA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ GS/MJLDH 4 MAEIAFBE
4 MDCIABE/MAE 4 AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2
DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-
CSM -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSEE 1 JO 1.